cinquante écus; il y en a qui sont sur le pied de deux, de trois, et de quatre cent livres et plus; il est juste que la différence de prix fasse la différence de nourriture. Au reste, tous se portent bien. » Pour en donner la preuve, on fit défiler les pensionnaires sous les yeux de l'intendant. Il les trouva si florissants de santé, qu'il reconnut sans peine, dans les délations, un effet de la malveillance et de la jalousie.

« Eh bien, monsieur, lui dit alors le premier Président, ne vous avais-je pas bien dit que vous vous en retourneriez plus content que vous n'étiez venu? »

## § III

NOUVELLES ATTAQUES DES MAITRES ÉCRIVAINS ET DES MAITRES D'ÉCOLE.

— M. DE LA SALLE SUPPRIME MOMENTANÉMENT LES ÉCOLES SULPICIENNES. —

SA RETRAITE AUX CARMES. — IL ÉTABLIT LES FRÈRES

PRÈS DE LA BARRIÈRE DE SÈVRES. — IL REVOIT SES LIVRES

1705-1708

M. de la Salle avait espéré que son départ de Paris désarmerait ses ennemis. Son attente fut déçue; car les maîtres écrivains et les maîtres des petites écoles, qui jusqu'alors s'étaient fait la guerre, demeurèrent unis pour persécuter l'ennemi commun, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. C'était moins le supérieur des Frères que les Frères eux-mêmes qu'ils voulaient chasser de l'enseignement. Pour arriver à leur fin, ils mettaient en œuvre tous les moyens; la justice étant trop lente à leur gré, ils n'hésitaient pas à recourir aux voies de fait, pour intimider et décourager les Frères.

Durant l'année 1705, ils ne cessèrent de fatiguer les Frères de leurs visites et de les harceler de leurs reproches. Ils entraient à l'improviste dans leurs classes, inspectaient les élèves, notaient ceux dont le vêtement, plus propre, semblait annoncer une situation aisée, se permettaient des enquêtes sur l'état des familles, menaçaient les Frères de poursuites judiciaires, dès qu'ils croyaient avoir découvert un enfant qui ne fût pas pauvre. Ces menées jetaient beaucoup de désordre dans les écoles et tenaient les Frères sous le coup de perpétuelles alarmes <sup>1</sup>.

Les maîtres écrivains, soutenus par le lieutenant de police, firent irruption, le 4 août 1705, dans les classes de la rue Princesse, mirent à sac toute la maison et firent la saisie des meubles. M. de la Salle, qui était présent, sembla n'être revenu de Rouen que pour être témoin de cette scène de vandalisme. Les meubles eussent été emportés, si Guillemard<sup>2</sup>, propriétaire de la maison, n'eût fait opposition et ne s'en fût constitué gardien<sup>3</sup>.

Le 19 novembre suivant, le curé de Saint-Sulpice déposa une plainte contre ces actes de violence. Il insistait particulièrement sur deux points : le mobilier lui appartenait, puisqu'il en avait été l'acquéreur, et les maîtres écrivains n'étaient pas en droit de le saisir; les Frères étant de simples maîtres dans les écoles de charité de sa paroisse, il s'opposait à l'exécution des condamnations portées contre eux.

Cette protestation, d'autant moins forte qu'elle était plus tardive, n'émut point la communauté des maîtres écrivains. C'est pourquoi leur syndic Larcher, dans un acte du 19 mars 1706, présenta au lieutenant de police une requête tendant à débouter M. de la Chétardye de sa demande. Il nie les faits allégués par le curé de Saint-Sulpice, refuse même de le reconnaître pour le vrai

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> BLAIN, p. 36. — <sup>2</sup> François Guillemard, menuisier, était propriétaire de la maison depuis 1696. — <sup>3</sup> Les détails de cette affaire sont tirés de la requête même du syndic Larcher, dont la copie est aux Archives des Frères, et dont l'original était autrefois aux Archives de la ville de Paris, sous la cote 156.

auteur de la requête d'intervention, et conclut qu'on ne peut le recevoir comme partie intervenante entre la communauté des écrivains, d'un côté, le sieur Guillemard et les Frères, de l'autre côté.

Les maîtres des petites écoles ne s'agitaient pas moins que les écrivains. Nous avons dit que M. de la Salle avait été condamné, le 14 février 1704, par le chantre de Notre-Dame, chef de leur communauté. Il avait appelé de cette sentence au Parlement, persuadé qu'on lui ferait justice comme en 1690 et en 1699. Mais, soit que les maîtres d'écoles eussent mieux intrigué, soit que M. de la Salle eût de moins puissants protecteurs, la sentence du chantre fut confirmée par un arrêt en date du 5 février 17061. La Cour, disait l'arrêt, « fait deffenses audit de la Salle, et à tous autres, de tenir aucunes petites écoles pour l'instruction de la jeunesse dans l'étendue de cette ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, sans en avoir obtenu la permission du chantre de l'église de Paris, avec assignation d'un quartier... Fait deffense audit de la Salle d'établir aucune communauté sous le nom de séminaire des maistres des petites écoles, ou autrement, ny de mettre à la porte aucun écriteau semblable à celui qui a été saisi. »

Cet arrêt, qui fut intimé à M. de la Salle en son domicile de la rue Saint-Honoré, le 19 mars 1706, était beaucoup trop sévère pour être observé; il ne tenait aucun compte de la transaction de 1699, qui avait fait passer les écoles de charité sous la juridiction des curés de chaque paroisse. Le syndic Larcher était plus proche de son droit, lorsqu'il demandait, au nom des maîtres écrivains, que le curé de Saint-Sulpice n'admît dans ses écoles que des enfants vraiment pauvres et fût « tenu de faire faire un état des noms desdits pauvres enfants..., pour être mis ès mains de M. le lieutenant général de

police, et communiqué au syndic desdits maîtres écrivains 4 ».

Cette malheureuse affaire n'eût point tant traîné en longueur, si le curé de Saint-Sulpice l'eût courageusement prise en main et eût usé de sa puissante influence pour la terminer. Mais, il faut l'avouer, il n'y intervint que mollement. Soit que son attention en fût détournée par ses autres occupations curiales, soit que son zèle pour les Frères fût refroidi par un défaut de sympathie à l'égard de leur supérieur, il paraissait laisser le champ libre aux ennemis de M. de la Salle. Ce fut sans doute pour leur donner satisfaction qu'il supprima, à cette époque, l'école qu'il avait ouverte, six ou sept ans plus tôt, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince2. Sans doute, il aimait l'Institut, il le considérait comme une œuvre capitale; mais il le concevait autrement que M. de la Salle ne l'avait constitué; la juste résistance du fondateur à ses projets de transformation était la vraie cause de leur différend.

Aux yeux de M. de la Salle, le curé de Saint-Sulpice n'en était pas moins son pasteur et son protecteur. Malgré le froid accueil qui l'attendait, il se faisait un devoir de lui rendre visite et de lui témoigner sa reconnaissance. M. de la Chétardye, en effet, était à peu près son unique ressource. Un jour que le saint allait prendre la pension des Frères, il n'en reçut que des billets d'État. Ces papiers, alors fort décriés, refusés par les fournisseurs, jetèrent M. de la Salle dans la plus grande perplexité; de cette monnaie fictive il ne pouvait faire une monnaie sonnante. Il fallut qu'un sentiment de pitié inspirât à des personnes charitables la généreuse idée de le tirer d'embarras<sup>3</sup>.

Dès qu'on fut au bout de cette somme, le supérieur des Frères se présenta pour avoir le reste de la pension :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives nationales, L, 515.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Requête du syndic Larcher, citée plus haut : copie aux Archives des Frères. — <sup>2</sup> Nous empruntons cette particularité à Blain, t. II, p. 37. — <sup>3</sup> Blain, p. 39.

il ne reçut cette fois ni billets ni argent. Son angoisse fut extrême; réduit à mendier pour nourrir sa famille religieuse, il n'avait pas même la consolation de recevoir l'aumône qu'on ne refuse pas aux pauvres. Plutôt que de rendre ses enfants victimes de l'opposition qu'on lui faisait, il résolut de disparaître. Comme Jonas, il voyait que, pour apaiser la tempête, il devait se sacrifier. Il se retira en effet au couvent des Carmes déchaussés, rue de Vaugirard, et ne mit dans la confidence du lieu de sa retraite que deux ou trois des principaux Frères<sup>1</sup>.

On vit bien alors que l'opposition de M. de la Chétardye était toute personnelle. Car, dès que le frère Thomas, procureur, qui avait une grande influence sur le curé de Saint-Sulpice, l'eut averti que M. de la Salle avait disparu et que personne ne savait ce qu'il était devenu, M. de la Chétardye lui donna tout l'argent qu'il demandait. Plusieurs fois, d'ailleurs, M. de la Salle s'était déjà servi du grand crédit de ce Frère pour obtenir des secours dans ses plus pressantes nécessités <sup>2</sup>.

Le saint fugitif resta quinze jours caché dans la maison des Carmes. Ce n'était pas, assurément, qu'il voulût se dérober au travail et à la peine; c'était encore moins, qouiqu'on l'ait dit parfois injustement, qu'il fût découragé par la persécution et lassé de vivre au milieu de ses Frères. C'était par amour de son œuvre qu'il s'était momentanément éclipsé. Dans cette solitude du cloître, il ne s'occupa que de Dieu; il s'y plaisait à cause de l'estime particulière qu'il professait pour sainte Thérèse et pour les religieux de sa réforme. « Il y puisa de nou-

velles forces, dit Maillefer 1, dans une prière continuelle, pour être en état de soutenir avec courage les peines et les traverses qu'il prévoyait dès lors. »

Ses prévisions n'étaient que trop fondées. Car, si sa réapparition porta le calme et la joie dans le cœur de ses Frères, inquiets et attristés de son absence, elle réveilla toute l'animosité de ses adversaires. S'il eût été la seule victime dans cette guerre à outrance, il eût enseveli dans son cœur l'humiliation d'un pareil outrage et se fût résigné à disparaître de nouveau; mais les Frères, sujets à toutes sortes de difficultés, résolurent d'abandonner la partie et de laisser la place libre. Ils prièrent leur supérieur de les retirer des écoles sulpiciennes et de les disperser dans les nouvelles fondations. Après avoir pris l'avis d'hommes sages, M. de la Salle se rendit à leurs désirs, et, au mois de juillet 1706, il leur assigna des occupations dans les écoles de province. Ainsi périssait, par la jalousie des maîtres rivaux et par la faiblesse de ses protecteurs naturels 2, une œuvre qui, depuis dix-huit ans, avait produit de si heureux fruits sur la paroisse Saint-Sulpice.

Mais le peuple du faubourg aimait les Frères; ses sympathies hautement exprimées devaient relever l'œuvre des écoles. En effet, tandis que les maîtres laïques s'applaudissaient de leur victoire, il n'y eut qu'un cri dans la population pour redemander les Frères. Les pauvres surtout, si nombreux dans le faubourg, sentaient toute la grandeur de leur perte. Vainement essaya-t-on de rassembler de nouveaux maîtres; ceux qui se présentèrent n'étant que d'anciens Frères infidèles à leur vocation, on vit promptement que ces rebuts de l'Institut seraient à la fois un déshonneur et une grosse charge pour les écoles de charité 3.

Force fut donc d'entrer en pourparlers pour rappeler

¹ Blain, t. II, p. 39. Maillefer, p. 206, ne dit pas le motif qui poussa M. de la Salle à se retirer. — ² Blain dit que ce Frère était un simple servant, p. 39, et que M. de la Chétardye lui proposa de le mettre à la tête de l'Institut. Ce dernier point est tout à fait invraisemblable; car, si M. de la Chétardye n'était pas sympathique à M. de la Salle, du moins il n'était pas dépourvu de sagesse au point de s'arrêter à une si étrange pensée. Tous ces démêlés fâcheux ont dû donner lieu à des légendes que Blain ne nous paraît pas avoir assez examinées de près.

 $<sup>^{4}</sup>$  Maillefer, p. 207. —  $^{2}$  Blain, t. II, p. 42. —  $^{3}$  Ibid., p. 42.

les Frères. M. de la Chétardye écrivit à M. de la Salle, le conjurant de reprendre possession de ses écoles. L'humble supérieur avait trop de vertu pour ne pas fouler aux pieds son amour-propre. Avec une condescendance et un désintéressement dignes de son grand cœur et de sa foi profonde, il répondit qu'il était prêt à revenir, pourvu que des moyens efficaces fussent pris pour assurer désormais aux Frères la tranquillité. Certes, la condition n'était pas onéreuse.

Pour la remplir, M. de la Chétardye ne trouva pas d'autre moyen que de se rendre au désir si violemment exprimé par les maîtres écrivains et par les maîtres des petites écoles. Il convoqua chez lui les principaux des maîtres écrivains, et fit rédiger devant eux, par la main du notaire, un acte qui contenait en substance deux parties 1. Dans la première, M. de la Chétardye protestait que c'était lui qui avait chargé les Frères, en usant de son droit, de tenir les écoles de charité de sa paroisse; que M. de la Salle avait été injustement poursuivi à ce sujet; que c'était lui qui avait pris à sa charge, à l'exemple de ses prédécesseurs, le loyer des classes, le logement et la pension des Frères; qu'il entendait que les Frères eussent à l'avenir toute liberté de continuer leurs fonctions<sup>2</sup>. Dans la seconde, il s'engageait à ne recevoir dans ses écoles que des enfants vraiment pauvres : un prêtre de sa communauté tiendrait un registre où seraient inscrits tous les enfants, avec leurs noms, leur âge et la condition de leurs parents; les Frères ne recevraient aucun élève qui ne fût muni d'un billet d'admission signé par ce directeur des écoles. Ce fut M. Languet de Gergy,

alors vicaire et plus tard curé de Saint-Sulpice, qui fut préposé à cette surveillance 1.

Cette heureuse solution avait l'avantage de satisfaire à la fois les Frères et les maîtres laïques.

Les Frères revinrent au mois d'octobre 1706, après trois mois d'interruption. Le peuple, qui les attendait avec impatience, manifesta sa joie en leur faisant une véritable ovation. Ils venaient au nombre de douze, dix pour les classes des différentes écoles, un pour le temporel, et un pour la direction générale<sup>2</sup>. Depuis lors, ils ne furent plus inquiétés.

Les maîtres écrivains et les maîtres d'école n'eurent, en effet, aucun prétexte désormais pour les accuser ni pour pénétrer dans leurs classes. Vainement ils avaient tenté d'étouffer un Institut qui leur portait ombrage. Ils préférèrent, en veillant toutefois sur leurs privilèges, vivre en bonne intelligence avec ces maîtres religieux.

Il est, d'ailleurs, à remarquer que les intérêts matériels étaient seuls engagés dans cette lutte; les idées y étaient tout à fait étrangères. Ce serait donc un anachronisme que de représenter ces démêlés comme une première phase de la guerre déclarée, dans ces derniers temps, par l'enseignement laïque à l'enseignement religieux. Les maîtres laïques et les Frères poursuivaient au fond le même but moral; les maîtres laïques, qui tenaient les écoles payantes, luttaient simplement pour la vie en retenant près d'eux leurs élèves.

Après avoir assuré la stabilité des écoles charitables, il restait à trouver pour les maîtres une demeure définitive. Depuis leur arrivée à Paris, en 1688, les Frères avaient toujours habité rue Princesse. Mais cette maison n'était point faite pour une communauté. Étroite, située dans un quartier privé d'air, elle n'offrait aux Frères, pour leur récréation, qu'une cour bornée sur laquelle

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous savons par Blain, t. II, p. 38, que cet acte a été passé; mais nous ne l'avons vu nulle part. Maillefer, p. 205, parle aussi d'un traité passé avec les maîtres écrivains. Si nous parlons de deux parties, c'est pour mieux distinguer les clauses qui y furent insérées. — <sup>2</sup> Blain, t. II, p. 38. Blain suppose que les Frères quittèrent deux fois ces écoles; Maillefer dit une fois. Nous supposons que Blain a été induit en erreur par deux récits différents du même événement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Blain, t. II, p. 43. Maillefer, p. 205. — <sup>2</sup> Blain, t. II, p. 43.

plus de vingt ménages avaient vue. Cette gêne leur était si sensible, que, la plupart du temps, les Frères aimaient mieux se priver de récréation que s'exposer à des regards indiscrets et malins. M. de la Salle, qui avait longtemps gémi de cette situation, crut, en 1707, que le moment était favorable pour obtenir un changement de résidence. Il pria le Frère procureur de trouver une maison commode, bien aérée, isolée comme il convient à une communauté, assez grande pour recevoir au besoin les Frères durant la retraite annuelle.

Le frère Thomas fut assez heureux pour découvrir, au quartier des Incurables, près de la barrière de Sèvres, une grande maison appartenant à l'abbé de Mascarini, qui répondait à tous les désirs de son supérieur. Il eut assez d'influence près de M. de la Chétardye, pour que celui-ci acceptât immédiatement de louer l'immeuble au prix de quatre cents livres par an. Notre Saint eut la consolation d'y installer ses enfants dès l'année 1707.

On ne tarda pas à voir que ce changement de résidence avait été préparé par la Providence en vue de l'avenir. Car, dès l'année suivante, lorsque des difficultés locales obligèrent les Frères à quitter l'école de Saint-Roch, M. de la Salle trouva un asile fort apprécié à la barrière de Sèvres. Il ne fut pas moins heureux, durant la famine de 1709, d'en profiter pour donner un abri à son noviciat.

La paix dont M. de la Salle jouissait enfin pour un temps avait été chèrement achetée par ses prières et par ses mortifications. Il exerçait sur son corps les plus effrayantes macérations, et il passait en oraison des heures entières, toujours à genoux, insensible à la fatigue d'une vie si pénitente. L'habitude de prier dans une posture gênante lui fit pousser au genou une loupe

considérable, qu'il fallut soumettre à de douloureuses opérations. Une première fois, durant un voyage à Rouen, des incisions y furent faites, que le patient supporta avec autant de calme et de recueillement que s'il eût été insensible. Mais elles furent insuffisantes. Revenu à Paris, M. de la Salle dut subir, dans son domicile de Saint-Roch, une nouvelle opération 4.

Condamné par là à un repos prolongé<sup>2</sup>, il fit la revision de plusieurs traités de piété qu'il avait composés pour l'instruction de ses novices lorsqu'il était à Vaugirard<sup>3</sup>. Au lieu de les faire passer manuscrits de main en main, il s'était en effet décidé à les faire imprimer. Dans sa lettre du 4 septembre 1705, à Gabriel Drolin, il le dit expressément : « Le frère Albert me mande du 29° aoust que le Père inquisiteur lui a rendu tous nos livres et les a tous approuvez. Je luy ay mandé de vous faire tenir deux prières d'école et de la messe, lorsque je sçauray votre adresse. Nous avons fait imprimer celles d'école, avec toutes les rubriques, d'une manière bien utile pour les maîtres et pour les écoliers <sup>4</sup>. »

Parmi les ouvrages revisés, Maillefer cite celui qui a pour titre: les Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en bien acquitter. Cet ouvrage, souvent remanié depuis par toutes sortes d'éditeurs, et tiré à des centaines de mille exemplaires 5, avait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette maison était exactement située rue de la Barouillère, entre la rue de Sèvres et la rue Cherche-Midi, sur le côté nord-est. (D'après le plan de Lacaille.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Maillefer, p. 199-200. — <sup>2</sup> Nous croyons que c'est à ce repos qu'il fait allusion dans sa lettre du 1er avril 1707: « J'ay été six semaines fort indisposé, ne pouvant marcher. » Lettres, série C, nº 62. — <sup>3</sup> Maillefer, p. 200. — <sup>4</sup> Lettres, série C, nº 53. — <sup>5</sup> M. Carion, en éditant le livre des Devoirs (1892), donne la liste des éditions parues depuis 1703. Les remaniements postérieurs à la première édition ne sont pas douteux : c'est pour cela que, le 10 janvier 1852, la sacrée Congrégation a pu dire, en présence de textes variés : Non constare opera venerabili servo Dei attributa ab eo fuisse scripta, exceptis epistolis. Depuis lors on a pu retrouver la première édition en trois volumes : Biblioth. nation., Inventaire, D, 13295, approuvée comme l'œuvre du même auteur que les autres livres des Écoles chrétiennes. Au reste, Maillefer, p. 201, attribue à son oncle un livre des Devoirs. Blain, t. II, p. 102, fait de même. Les Frères, en 1726, en demandant l'auto-

paru à Paris pour la première fois dès 1703. De tous les livres composés par M. de la Salle, c'est le plus considérable, sinon le plus original.

L'édition de 1703 comprenait trois volumes. Le premier, dont le texte est en discours suivi, traite les diverses matières ordinaires de la théologie : la connaissance des vérités religieuses, la morale, les sacrements, la prière. C'est une véritable théologie mise à la portée du peuple, de lecture agréable, facile à saisir. Longtemps ce volume fut, dans les écoles des Frères, un livre de lecture courante. Le second volume, en forme dialoguée, est un catéchisme pour les élèves; on y reconnaît la main du même auteur, dans le plan qui est identique, dans les réponses, qui sont le plus souvent empruntées au premier volume. Quoiqu'il porte le même titre que le catéchisme d'Agen, publié par Claude Joly, évêque de cette ville, dès le milieu du xvn° siècle, on voit que les deux livres diffèrent aussi profondément qu'on peut l'imaginer en pareille matière. Enfin le troisième volume traite, encore en forme dialoguée, du culte extérieur et public que les chrétiens sont obligez de rendre à Dieu. C'est un véritable catéchisme liturgique, où les cérémonies religieuses, trop dédaignées aujourd'hui, sont révélées dans leur sens profond au lecteur chrétien. Des cantiques, d'une poésie simple mais riche en théologie, destinés à rappeler les principales vérités chrétiennes, constituent la dernière partie de ce troisième volume.

« On reconnaît aisément dans ses livres, dit Maillefer que nous aimons à citer, l'esprit dont il était animé, et

risation d'imprimer le livre des *Devoirs*, l'attribuaient à leur fondateur. La seule objection qu'on ait faite est que le deuxième volume ressemblerait au Catéchisme d'Agen, composé par l'évêque Claude Joly (les Devoirs du chrétien, 5° édit., 1674. Biblioth. nation., Inventaire, D, 39 442); mais nous avons comparé les deux volumes, et il est impossible de dire que le catéchisme de M. de la Salle est une réédition, même remaniée, de Claude Joly. Pour ces motifs, avec Blain et Maillefer, nous attribuons le livre des *Devoirs* à M. de la Salle.

ce fond de christianisme dont il était rempli et dont il a expliqué tous les devoirs en détail. Ils sont écrits d'un style simple et coulant, mais en même temps si affectif, qu'il n'est pas possible d'en faire la lecture sans être attendri. »

## § IV

FONDATION D'ÉCOLES A DIJON, A MARSEILLE, A MENDE, A VALRÉAS, A ALAIS, A GRENOBLE, A SAINT-DENIS. — VISITE DES ÉCOLES 1705-1709

Durant les années que nous venons de parcourir, les établissements de Rouen et de Paris n'épuisèrent pas toute l'activité de M. de la Salle. Quelque absorbé qu'il fût, par les œuvres de Saint-Yon en particulier, il lui resta encore assez de force morale pour diriger des fondations nouvelles. Cette époque fut même, pour l'Institut, le temps de sa plus grande expansion extérieure.

L'école de Dijon se présente la première en date; elle fut ouverte vers les fêtes de Noël de l'année 1705 <sup>1</sup>. Il n'y avait pas encore d'école de charité dans la capitale de la Bourgogne. Ému de l'abandon des enfants pauvres, M. Languet de Gergy, ancien magistrat, avait donné huit mille livres, soit quatre cents livres de rente, pour entretenir deux maîtres d'école. Son neveu, Claude Rigoley, premier président de la Chambre des comptes, homme charitable et pieux, qui communiait tous les jours, se

¹ Nous donnons cette date d'après une lettre de M. de la Salle : « Vers Noël, nous aurons des Frères à Dijon. » Lettres, n° 53. Si M. de la Salle écrivait cela le 4 septembre 1705, les Frères n'étaient donc pas à Dijon depuis le mois de juin, comme l'ont affirmé tous les biographes. Dans la même lettre, M. de la Salle annonce qu'il y aura aussi des Frères à Brest; il ne paraît nulle part que cette fondation ait été faite.